agrirécup

Date : Le 30 octobre 2026

Aux : Membres actifs

Objet : AgriRÉCUP, écofrais 2027

Tôt en octobre, le conseil d'administration d'AgriRÉCUP a approuvé le budget 2027 de l'organisme et les écofrais qui y sont reliés. Cette lettre vise à informer les membres des écofrais en vigueur et à expliquer le processus de budgétisation.

Tous les programmes affichent une solide performance. Année après année, les augmentations de nos taux de récupération démontrent l'ampleur de l'adoption des programmes d'AgriRÉCUP par le secteur agricole.

Le programme pionnier d'AgriRÉCUP, la collecte des contenants vides de pesticides et de fertilisants, s'avère le plus performant avec un taux de récupération supérieur à 90 % en 2025. Afin de soutenir ces excellents résultats, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 2 % de l'écofrais de ce programme. En 2027, l'écofrais relié à ce programme passera à 0,90 $, par rapport à 0,88 $ en 2026.

Les écofrais de tous les autres programmes demeurent inchangés.

Les pages suivantes présentent les facteurs pris en compte dans le cadre du processus d'élaboration du budget. Les membres du Comité exécutif, ceux des finances et de l'audit, ainsi que ceux du conseil d'administration, ont chacun tenu des discussions approfondies avant de prendre une décision finale. L'augmentation approuvée assurera à ce programme très utilisé la stabilité financière nécessaire pour favoriser une croissance durable.

Je tiens à remercier tous les membres pour leur soutien constant. Nous sommes conscients que le secteur continue de faire face à des défis sans précédent. Votre engagement est essentiel pour permettre à AgriRÉCUP de continuer à satisfaire à la demande des agriculteurs et à faire preuve d'une gouvernance responsable dans l'ensemble du secteur.

En tout temps, n'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Cordialement,

Shane Hedderson, MBA
Directeur général

Budget et écofrais 2027 — Fiche explicative
Dernière mise à jour — Le 9 novembre 2026

Contexte

Cette fiche explicative donne un aperçu du processus utilisé pour établir le budget 2027.

Principes généraux de budgétisation :

- Les budgets doivent être conformes à la politique de planification financière et budgétaire d'AgriRÉCUP.
- Chaque programme doit affecter entre 50 % et 150 % de ses dépenses d'exploitation à un fonds de réserve exclusif. Il sert à financer une éventuelle liquidation, à gérer les fluctuations possibles au cours de l'année et à atténuer les risques financiers à court terme. Dans certaines régions, les fonds de réserve sont une obligation réglementaire.
- Chaque programme doit être autosuffisant, sans subvention croisée entre les programmes.
- Les écofrais doivent refléter le coût réel de la gestion des matériaux dans le cadre d'un programme.
- Les budgets doivent tenir compte de l'augmentation des volumes de collecte.

Processus d'approbation du budget

Le conseil d'administration porte la responsabilité d'approuver le budget d'AgriRÉCUP (et des écofrais associés). Le processus suivant est entrepris avant l'examen par le conseil d'administration :

- Le comité de direction d'AgriRÉCUP fournit des prévisions d'approvisionnement et de ventes aux fins de planification budgétaire. Elles sont passées en revue tout au long du processus d'élaboration et d'approbation.
- Le personnel d'AgriRÉCUP établit des budgets sur la base de divers facteurs, comme : l'examen des contrats, les exigences réglementaires, les activités prévues, les tendances des ventes de plastique, les volumes de collecte anticipés, une analyse financière et les ventes prévues.
- Le comité des finances et de l'audit d'AgriRÉCUP examine les budgets. Il fournit des recommandations au conseil d'administration d'AgriRÉCUP lors de sa réunion.

Principaux défis budgétaires pour 2027

- Presque tous les programmes d'AgriRÉCUP affichent une augmentation des volumes de collecte d'une année sur l'autre.
- Les coûts directs du programme, liés à l'entretien des points de dépôt et à l'acheminement des plastiques vers les marchés finaux, augmentent.
- Les prévisions de ventes de contenants et de sacs pour le budget 2027 ressemblent à celles de 2026.
- Comme prévu, la modification apportée en 2026 à l'écofrais sur les contenants en vrac devrait permettre de réduire le déficit global du programme. Au lieu d'un écofrais par unité, celui-ci passera à un écofrais par kilogramme.
- Le programme de collecte des contenants de pesticides et de fertilisants (capacité maximale de 23 L) inscrit un déficit depuis trois ans. Présentement, son fonds de réserve se situe en dessous des niveaux minimaux requis.
- Dans l'ensemble, la demande pour le plastique atteint un creux historique. Cela entraîne une baisse des revenus tirés de la vente du plastique.

Écofrais 2027

Voir la liste complète des écofrais 2027.

Programmes nationaux

Exception faite d'une légère augmentation des écofrais sur les contenants de pesticides et de fertilisants (23 L et moins), ceux de tous les programmes régionaux demeurent inchangés.

Contenant de pesticide ou de fertilisant (23 L et moins) — hausse de 2 %

Produits	Format	Écofrais 2026 (par contenant)	Écofrais 2027 (par contenant)
Contenant de pesticide ou de fertilisant (traitement de semences exclu)	≤ 1 L	0,088 $	0,090 $
	1,01 à 23 L	0,88 $	0,90 $
Contenant, traitement pesticide pour semences	≤ 23 L	1,04 $	1,04 $

Gestion des contenants de vrac non consignés (plus de 23 L)

Produits	Format	Écofrais 2026 (par kg)	Écofrais 2027 (par kg)
Contenant de pesticide ou de fertilisant (traitement de semences exclu)	Par kilogramme	3,09 $	3,09 $
Contenant, traitement pesticide pour semences	Par kilogramme	4,09 $	4,09 $

Sacs (semences, pesticides, inoculants)*

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Sac	≤ 1 kg	0,09 $	0,09 $
	1,01 à 30 kg	0,31 $	0,31 $
Grand sac de vrac	31 à 500 kg	1,59 $	1,59 $
	≥ 501 kg	3,18 $	3,18 $

**Des écofrais s'appliquent aux vessies et sacs utilisés pour les inoculants liquides. Aux fins de calcul de l'écofrais, 1 kg = 1 L pour les vessies ou sacs d'inoculant.*

Pesticides non utiles ou périmés

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Contenant de pesticide (plastique)	≤ 1 L	0,012 $ par contenant	0,012 $ par contenant
	1,01 à 23 L	0,12 $ par contenant	0,12 $ par contenant
Contenant de pesticide (vrac)	Tous les formats > 23 L	0,12 $ par 10 L	0,12 $ par 10 L
Sac de pesticide	≤ 1 kg	0,012 $ par sac	0,012 $ par sac
	1 à 30 kg	0,12 $ par sac	0,12 $ par sac
	Tous les formats > 23 L	0,12 $ par 10 kg	0,12 $ par 10 kg

Programmes régionaux — est du Canada

La majorité de ces programmes découlent directement du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE)*. À l'exception d'une légère augmentation des écofrais sur les contenants de semences, les écofrais pour tous les programmes régionaux demeurent inchangés.

Québec

Contenants pour semences — hausse de 2 %

L'écofrais sur les contenants de semences a augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente.

Produits	Format	Écofrais 2026 (par contenant)	Écofrais 2027 (par contenant)
Contenants de semences	≤ 1 kg	0,088 $	0,090 $
	1,01 à 23 kg	0,88 $	0,90 $

Semences enrobées de pesticides périmés, non utiles

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Contenants de semences	≤ 1 kg	0,0009 par kg	0,0009 par kg
	1,01 à 23 kg	0,0009 par kg	0,0009 par kg
Sac	≤ 30 kg	0,02 $ par sac	0,02 $ par sac
	31 à 500 kg	0,45 $ par sac	0,45 $ par sac
	≥ 501 kg	0,90 $ par sac	0,90 $ par sac
Boîte de vrac	Tous les formats	0,90 $ par boîte de vrac	0,90 $ par boîte de vrac
Vrac	S.O.	0,0009 $ par kg	0,0009 $ par kg

Sacs (fertilisants et biostimulants)

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Sac	Moins de 30 kg	0,31 $	0,31 $
Grand sac de vrac	31 à 500 kg	1,59 $	1,59 $
	≥ 501 kg	3,18 $	3,18 $

Sacs de mousse de tourbe et de substrats de culture, incluant perlite, vermiculite, sol, céramique, fibres de noix de coco, litière (ripes, paille, etc.)

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Sac	par kilogramme	0,60 $	0,60 $

Sacs de moulée, incluant des suppléments, comme médicaments, minéraux et autres (inclus un frais de gestion biosécurité de 0,04 $)

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Sac	≤ 45 kg	0,35 $	0,35 $
Grand sac de vrac	46 à 500 kg	1,80 $	1,80 $
	≥ 501 kg	3,60 $	3,60 $

La tubulure acéricole

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Conduits de la ligne principale	par kilogramme	0,35 $	0,35 $
Tubulures (5/16', 3/16' et autres)			

Sacs utilisés dans le cadre des activités agricoles à la ferme pour la production (p. ex. : traitements de fourrages et autres)

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Sac	≤ 1 kg	0,09 $	0,09 $
	1.01 à 30 kg	0,31 $	0,31 $
Grand sac de vrac	31 à 500 kg	1,59 $	1,59 $
	≥ 501 kg	3,18 $	3,18 $

Contenants utilisés dans le cadre des activités agricoles à la ferme pour la production (p. ex. : produits sanitaires, traitements de fourrages, traitements de l'eau et autres)

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Contenant — petit (23 L et moins)	Par kilogramme	2,78 $	2,78 $
Contenant de vrac non consigné (plus de 23 L)		3,29 $	3,29 $

Plastiques agricoles

Produits	Format	Écofrais 2026	Écofrais 2027
Pellicules pour balles	Par kilogramme	0,60 $	0,60 $
Ficelle		0,46 $	0,46 $
Filets		0,21 $	0,21 $
Sacs pour ensilage, couvertures pour silo-fosse, bâches		0,60 $	0,60 $

Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)

Sacs (fertilisants)

Produits	Format/unité	2026 ÉEM	2027 ÉEM
Grand sac de vrac	≥ 500 kg	2,20 $	2,20 $

Plastiques agricoles

Produits	Format/unité	2026 ÉEM	2027 ÉEM
Pellicules pour balles	Par kilogramme	0 $	0 $
Ficelle		0 $	0 $
Sacs pour ensilage, couvertures pour silo-fosse, bâches		0 $	0 $

Les ÉEM sur les pellicules pour balles, la ficelle et les sacs pour ensilage, les couvertures pour silo fosse et les bâches à l'Î. -P.-É., ont été reportés indéfiniment.

Programmes régionaux — ouest du Canada

Il n'y a pas de changement aux écofrais environnementaux de manutention (ÉEM) en 2027 sur les sacs-silos à grains en Saskatchewan ni pour les sacs-silos à grains et la ficelle au Manitoba.

Sacs-silos à grains — Saskatchewan

Produits	Format/unité	2026 ÉEM	2027 ÉEM
Sacs-silos à grains	Par kilogramme	0,225 $	0,225 $

Sacs-silos à grains et ficelle — Manitoba

Produits	Format/unité	2026 ÉEM	2027 ÉEM
Sacs-silos à grains	Par kilogramme	0,225 $	0,225 $
Ficelle		0,33 $	0,33 $